

Communauté de
communes Bugey-Sud
34 Grande Rue - CS 87071
01301 BELLEY Cedex
Tél. 04 79 81 41 05
accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Belley, le 04/09/2023

Référence :

N° 04/09/2023-5177

Objet : Adaptation de l'application de la taxe de séjour au réel et de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024

Madame, Monsieur,

La communauté de communes Bugey Sud a institué une taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} avril 2014.

Cette taxe est reversée annuellement à l'Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier afin de lui permettre de financer, entre autres, des actions de promotion/communication en faveur du territoire.

Par délibération n° D-2023-167 du conseil communautaire du 29/06/2023, il a été décidé d'adapter les tarifs de la taxe de séjour applicable sur le territoire de la communauté de communes Bugey-Sud au 1^{er} janvier 2024. Cette décision vise à augmenter les recettes de l'Office de tourisme pour renforcer ses actions.

Afin de vous accompagner dans la collecte, la déclaration et le reversement de la taxe de séjour, vous pouvez contacter l'Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier par mail (bugeysud@taxesejour.fr) ou par téléphone (04 79 81 29 06).

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'ensemble des documents relatifs à la taxe de séjour sont téléchargeables sur le site : bugeysud.taxesejour.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pauline GODET
Présidente

